



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 21 août 2017 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

2303, chemin du Bord-du-Lac, afin d'autoriser les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement à 9,5 mètres d'un lac et 1,9 mètre d'un cours d'eau intermittent alors que l'article 782 du règlement sur le zonage 1200-2012-Z interdit tout ouvrage dans la rive de 15 mètres d'un lac ou de 10 ou 15 mètres d'un cours d'eau intermittent;

290, rue de la Grande-Corniche, afin d'autoriser la construction d'un garage attaché dans la cour avant, à une distance de 4,06 mètres alors que la grille des usages et normes pour la zone RA-008 prévoit une marge avant minimale de 6 m;

Lot 5 066 270 du cadastre du Québec (chemin du Lac-Pilon), afin d'autoriser que le lot ait une profondeur moyenne de 47,88 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone VR-031 et l'article 62 du règlement de zonage 1200-2012-Z prévoient une profondeur moyenne minimale de 60 mètres;

816, rue de la Montagne, afin de régulariser l'implantation d'une résidence à 2,7 mètres de la ligne latérale droite de la propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z prévoit, pour la zone RA-017, une marge latérale minimale de 4 mètres;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 juillet 2017

Le greffier et directeur des Services juridiques,

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault